

Mardi 2 janvier 2007

## Environnement numérique individuel

[Condate] > Démarche > Proposer [12 octobre 2005]

En janvier dernier, le Ministère de l'Education nationale (MEN) a lancé un [appel à commentaires](#) sur son projet d'Environnement Numérique de Travail (ENT).

Le 28 septembre dernier, le MEN a publié une [synthèse des réponses](#).

Ma [proposition](#) y est répertoriée en tête des remarques de fond.

► **Commentaire :** *"Logique de l'ENI (Espace numérique individuel) différente de la logique de l'ENT et qui tend notamment à proposer un modèle transversal à plusieurs communautés/institutions."*

► **Réponse :** *"Dans le cadre de l'ENI, nous sommes dans une logique de « portail » inter organismes (type MSP ou portail agent proposé par l'ADAE). Nous sommes a priori dans une stratégie beaucoup plus large que celle proposée dans le cadre de l'ENT."*

Le projet du MEN est très ambitieux puisqu'il cible un tiers de la population. Mais il ne pourra pas être déployé sans l'intervention des collectivités territoriales. Or celles-ci ont leur propres projets en matière de services à la population, en matière de services de participation des citoyens à la vie politique.

La réponse du MEN ouvre la voie à la stratégie du portail agent qui mutualise les fonctions individuelles entre les communautés/institutions éducatives, administratives et politiques. Cet environnement individuel pourrait être supporté financièrement par les opérateurs qui s'ouvriraient ainsi un marché de services individuels offerts gratuitement à la personne et rémunérés par les institutions publiques, mais aussi par les entreprises clientes éventuellement intéressées par la disponibilité de l'ENI de leurs clients.

L'implication des collectivités territoriales dans ce travail serait beaucoup plus productif en terme de génération d'usages en matière de TIC que dans le financement de réseau de collectes.

## Développement public de l'usage du Web

[Condate] > Démarche > Proposer [8 décembre 2005]

*A la suite de divers contacts avec des membres du CESR des Pays de la Loire, je suis auditionnée à propos ma contribution sur les agents utilisateurs Web appelés à représenter les individus sur le Web. [1]*

*Cette présentation est tirée de la réponse que j'ai proposée au rectorat de Rennes à l'appel à commentaire du Ministère de l'Éducation nationale sur son projet d'Environnement Numérique de Travail (ENT).*

De manière à prendre en compte leur usage réel dans ma présentation, j'ai commencé par proposer un tour de table sur l'usage des TIC qu'ont les membres de la commission du CESR. Très vite, il a été question des doutes et des craintes d'une généralisation des TIC dans la société et dans les institutions :

- protection de la vie privée,
- sécurité des données et risque de perte irrémédiable,
- incapacité du corps enseignant de former les élèves,
- pratiques délictueuses,
- protection des enfants.

La présentation développe ensuite une architecture qui réalise l'appropriation publique de l'usage des TIC par la mutualisation des fonctions individuelles entre les services des institutions et des entreprises. Cette architecture poursuit le mouvement de rationalisation de l'architecture en cours dans la plupart des institutions et des entreprises qui consiste à mutualiser les fonctions communes aux différents services (services individuels, annuaire et gestion de droits).



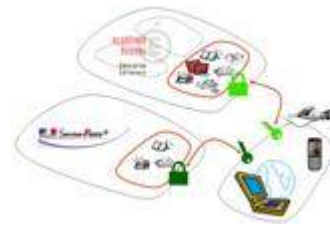
Les services  
ont été  
développés



Le Ministère  
de  
l'Éducation

les uns à côté des autres et les utilisateurs doivent s'identifier sur chacun d'eux.

Bien sûr, aucune mutualisation n'est possible entre les services. Cela présente l'immense difficulté de la duplication des données. Par exemple, le calendrier d'un utilisateur se trouve éclaté dans tous les services qui proposent une gestion du temps et la prise de rendez-vous.



Un individu ne vit pas tout entier dans une seule institution. Il est collaborateur ou client de plusieurs. Et l'éclatement que cherche à supprimer chaque organisation risque de rester sa réalité sans un mouvement supplémentaire de mutualisation.

Les collectivités territoriales qui doivent intervenir dans le financement du projet de l'Education nationale (Régions, Départements, Groupements de communes et communes) sont les acteurs qui peuvent mener ce mouvement.

Nationale a lancé un grand projet d'**Environnement Numérique de Travail** visant à mutualiser toutes les fonctions communes à ses services au sein d'un bureau virtuel.

Ce projet n'est pas original, la plupart des institutions et des entreprises ayant le même. Mais il est important par sa taille puisqu'il vise un tiers de la population française : élèves, enseignants, parents et partenaires du système éducatif.



L'architecture cible consiste à centraliser les fonctions individuelles au sein d'un agent utilisateur

Web qui représente l'individu sur le Web. Cet agent utilisateur dispose d'une interface utilisable par les services des institutions et des entreprises pour la gestion des données individuelles : rendez-vous par exemple.

Chaque institution administre les droits des individus en fonction du rôle qu'ils jouent en leur sein. L'agent utilisateur les assure de l'authentification de l'individu qui a ouvert la session.

Une fois résolue la question de l'architecture, il s'agit, pour les collectivités territoriales, d'assumer le poids financier du projet de l'Education nationale dans le cadre réglementaire du secteur des TIC.



Plusieurs opérateurs sont susceptibles de proposer le service d'agent utilisateur Web, l'individu étant libre de choisir son opérateur. La puissance publique peut labelliser le service rendu par ces opérateurs de manière à garantir :

- ▶ la fiabilité de l'authentification qu'il rend,
- ▶ la protection de la vie privée qu'il assure,
- ▶ la qualité de l'interface proposée aux institutions et entreprises.

Les opérateurs investissent dans l'agent utilisateur Web et en assure la prestation gratuite aux individus, la rémunération du service étant réalisée par la location de l'interface aux institutions et entreprises. Les opérateurs n'ont jamais réussi à vendre ce type de service et s'ouvrent ainsi un marché.

La puissance publique joue son rôle dans le développement des usages sur des services nécessaires aux institutions pour mobiliser leurs agents et servir leurs administrés. Les entreprises, qui ont les mêmes besoins de mobilisation de leurs collaborateurs et de leurs clients, peuvent parfaitement s'organiser dans cette architecture.

Les membres de la commission du CESR des Pays de la Loire ne sont pas intervenus sur les propositions faites :

- ▶ mutualisation des fonctions individuelles au sein d'un agent utilisateur Web,
- ▶ financement de l'investissement de l'agent utilisateur Web (WUA) confié aux opérateurs,
- ▶ prestation gratuite aux individus,
- ▶ rémunération du service WUA par les institutions et entreprises dans la location de l'interface d'interfonctionnement.

A suivre...

[1] En janvier dernier, le Ministère de l'Education nationale (MEN) a lancé un [appel à commentaires](#) sur son projet d'Environnement Numérique de Travail (ENT).

## Lettre ouverte à Jean-Louis Tourenne

[Condate] > Démarche > Proposer [29 décembre 2005]

Jean Louis,  
tu as affirmé l'importance que tu accordais au développement de l'usage des TIC dans une interview publiée sur le site de France Telecom. Je souhaite contribuer à ton objectif.

Jean-Louis Tourenne - *"Il n'y a de salut que dans la concurrence". Cela a-t-il valeur de vérité universelle ?*

Si le libéralisme est la meilleure solution pour réglementer le secteur de la boulangerie, ce n'est sûrement pas le cas pour un secteur comme celui des télécoms où l'accès au client est si inégalement facile.

La concurrence a permis d'afficher des prix bas pour l'accès haut-débit, le téléphone gratuit ou la télévision ADSL. Mais tout le monde ne peut en bénéficier.

En fait, les opérateurs font un choix marketing de mix prix/produit qui détermine le périmètre de leur opération. France Telecom ne peut se permettre de ne pas viser la couverture totale. Son choix marketing ne peut privilégier les prix bas et le contraint à donner la primauté à la composante produit de son mix prix/produit. Son périmètre d'opération est plus large avec une grande part sans concurrence. Ses prix sont plus élevés pour réaliser une péréquation tarifaire sur son périmètre. Le risque existe de les voir différenciés entre zones denses et zones moins denses pour reprendre des parts de marché sur les zones denses.

Voyant leur territoire non couvert, les collectivités territoriales veulent investir dans un réseau qui amène la concurrence partout. Louable intention, cette politique aboutit à mobiliser l'impôt au profit d'opérateurs qui produisent des marges de plus de 20%.

En fait, avec la réglementation libérale du secteur, le pays a échangé un service public qui a rapporté 160 Milliards de Francs entre 1982 et 1995 à l'Etat contre un service marchand qui va énormément coûter aux collectivités territoriales.

Jean-Louis Tourenne - *Le plus grand défi sera de consolider le tissu social : les TIC peuvent constituer un outil.*

La réponse du marché n'est pas à la hauteur de la demande sociale. Et l'encadrement réglementaire de l'ARCEP [1] (ex ART [2]), défenseur zélé de la concurrence, empêche toute utilisation des TIC comme outil de la cohésion sociale.

Les TIC sont un formidable outil d'information, de débat, de formation, d'intervention dans les affaires publiques, d'archivage et de mise à disposition pour tous du bien commun.

Les opérateurs n'ont pas pour objectif de répondre à ce besoin social. La création de valeur pour leurs actionnaires constitue leur seul horizon. Ils exploitent les réseaux existants : France Telecom a cessé d'effectuer l'entretien de son réseau et ses concurrents en exploitent les segments les plus denses.

Jean-Louis Tourenne - *Faut-il vraiment de la fibre optique partout ? D'autres technologies ne pourraient-elles pas rendre les mêmes services moins chers ?*

L'ADSL est hégémonique aujourd'hui sur le haut-débit. C'est une technologie totalement adaptée à la réglementation libérale qui vise à limiter l'investissement pour maximiser les marges. Elle permet d'exploiter le réseau de cuivre. Cela paraît raisonnable, mais plus le service est riche, plus les exclus sont nombreux. C'est une technologie intrinsèquement discriminatoire.

Satellite, radio ou courant électrique ont prétendu constituer des technologies alternatives. Elles n'ont pas su s'imposer et n'ont bien répondu qu'à quelques problématiques locales.

La fibre optique est la seule technologie qui permette de rendre n'importe quel service, aussi riche qu'il soit, à toute personne qui le demande. Mais son avènement est rendu impossible par le cadre réglementaire. France Telecom souhaite déployer une distribution en fibre optique, mais l'ARCEP lui impose le dégroupage. Il n'y aura donc pas de déploiement.

La seule solution, compte tenu du cadre réglementaire actuel, est de lancer un appel d'offre national ou européen de service universel de distribution par fibre optique - le périmètre doit être le plus large possible pour que la péréquation tarifaire soit la plus efficace possible. Un appel d'offre européen présenterait l'avantage de créer un consortium européen qui serait apte à se séparer des opérateurs pour que la concurrence entre les prestataires de services ne soit pas faussée. Cela donnerait, à un prix qui intègre le coût de l'universalité :

- ▶ un accès à toute la demande pour les opérateurs,
- ▶ un accès à toute l'offre pour les clients.

Aucune autre technologie que la fibre optique permet cela.

Jean-Louis Tourenne - *L'ambition du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine est de faire du département un département pilote dans l'utilisation des technologies de l'information.*

Quand il présentait le rapport de la mission TIC commandée par Edmond Hervé en 2004, André Renault rêvait de voir un homme politique local devenir "Monsieur TIC". Tu es volontaire ?

Pour avoir une action puissante en matière de développement des TIC, il faut s'appuyer sur des projets existants. A côté des projets d'e-administration, d'e-citoyenneté des différents acteurs publics, c'est le ministère de l'éducation nationale qui a le plus ambitieux. Il cible un tiers de la population française : élèves, enseignants, partenaires et familles. C'est sur ce projet qu'il faut s'appuyer ([Voir](#) audition du CESR Pays-de-la-Loire).

A mon sens, le programme de Monsieur TIC, s'il est Président du Conseil général d'Ille-et-Vilaine comporte trois chantiers :

- ▶ Développer le projet du ministère de l'Éducation nationale pour les collèges du département.
- ▶ Militer auprès de la Région, des autres Départements de Bretagne pour que tous les lycées et collèges de Bretagne soient équipés.
- ▶ Animer le mouvement national ou, mieux, européen pour le service universel du haut-débit, national ou européen.

Amicalement.

*Patrick SOULIER*

[1] Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes

[2] Autorité de Régulation des Télécommunications

## Avertissement

[\[Condate\]](#) > [Editorial](#) [1er janvier 2006]

Après la mise en ligne du journal Condate et de mon journal d'activité syndicale, j'ai choisi cette année de donner un positionnement personnel plus affirmé à mon journal.

Avec [Condate](#), je pensais trouver suffisamment d'amis qui apportent dans ce journal la contribution qu'ils apportent dans les divers lieux où j'évolue avec eux. La mayonnaise n'a pas prise.

Avec [mon journal](#), j'ai voulu rendre compte de mon activité syndicale. Mais j'ai bien vite constaté que ma contribution à la société ne tenait pas toute entière dans mon activité syndicale.

Aussi, cette année, mon journal enregistrera toute mon activité : syndicale, politique et professionnelle. C'est toute ma contribution à la société que je prendrai ici comme source d'inspiration.

Je suis d'abord un "honnête homme" du 21ème siècle. Ensuite, je suis syndiqué à la CGT et membre du parti socialiste. Enfin, je suis ingénieur à France Telecom, fonctionnaire et mis à disposition du rectorat de Rennes sur une mission d'ingénieur pour l'école de développement de l'usage des TIC. Et je réside à Rennes.

Bien sûr, c'est mon opinion personnelle que l'on trouvera ici et non celle des organisations au sein desquelles j'exerce. Mais ma principale source d'inspiration est celle de mon action syndicale. C'est au sein du syndicat que je trouve l'environnement le plus ouvert à l'opinion

d'autrui. La CGT souffre plus du manque de dynamisme de ses membres que du manque de liberté et de démocratie.

Le monde du 21ème siècle voit coexister trois évolutions dominantes : la puissance des sept empires célestes de Jean-François Susbielle (USA, Chine, Russie, Inde, Japon, Brésil et Europe), la régression tribale et religieuse (communautarismes, religions, racismes, sécuritarisme, etc.) et l'universalisme humaniste. Mon activité est toute entière inscrite dans la dernière, celle qui semble la moins susceptible de l'emporter aujourd'hui.

## Bureau du Codespar

[Condate] > Démarche > Ecouter [7 février 2006]

*Ordre du jour :*

- ▶ *projet de compte-rendu de la réunion du Bureau du 13 décembre 2005,*
- ▶ *thèmes et projets prioritaires du deuxième contrat de Pays,*
- ▶ *synthèse des entretiens réalisés avec les différents partenaires pour la Maison de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation ; éléments complémentaires apportés par la commission Emploi/Formation,*
- ▶ *proposition de rubriques de présentation du Codespar sur le site internet du Pays de Rennes,*
- ▶ *prise en compte des TIC dans le projet communautaire (Norbet Friant).*

C'est la dernière pièce qui a mobilisé mon attention, en lien avec la note de Rennes-Métropole sur son agenda 21. Cette pièce résume très bien l'activité de Rennes-Métropole en matière de TIC. La plupart des groupes de travail en imaginent les possibilités et l'équipe support est prête à soutenir les projets. Mais les seuls projets portent sur l'équipement réseau et les passerelles entre sites municipaux de la métropole.

Rennes-Métropole confirme une intervention sur le déploiement réseau - subvention d'opérateurs défaillants - et d'une simple bonne volonté en matière de développement des usages, mais pas d'initiatives fortes.

Il est temps d'arrêter une position de contestation et de passer à plus d'activité pour le projet des environnements numériques individuels propres à développer les usages en les plaçant au sein d'un environnement personnel plutôt que dans une vitrine-portail.

Je vais donc avoir un contact à la CCI sur le sujet, une pression plus forte sur les services de mon employeur et des contacts avec les collectivités territoriales susceptibles de financer l'environnement numérique de travail de l'éducation nationale comme ses propres services et capables d'organiser la démarche nécessaire.

Compte-rendu de la réunion : [Version non approuvée.](#)

## Nouveau statut du travail salarié

[Condate] > Démarche > Proposer [22 février 2006]

Nos politiques se sont saisis de la sécurité sociale professionnelle comme un gage de prise en compte des préoccupations des citoyens. Les salariés représentent 85% de la population active parmi laquelle 10% des individus sont au chômage et % ont un statut précaire. Combien de cadres sont poussés à monter leur affaire sur un modèle économique bâclé par des services d'esseimage de grands groupes, combien de salariés partent pour l'aventure faute de trouver un emploi et doivent accepter un revenu inférieur au SMIC et tuer leur vie privée pour perfuser leur entreprise ?

Les salariés, comme les vrais entrepreneurs qui ont élaboré un vrai modèle économique pour leur entreprise ont le même intérêt à sa pérennité. Ce vrai modèle économique intègre de vrais salaires assurant aux salariés un vrai développement de carrière. On ne peut dire qu'on est tous dans le même bateau et pousser les plus faibles à la mer dès la première difficulté ! Le capitalisme sans projet agresse salariés et entrepreneurs et plonge travailleurs contre propriétaires dans une lutte des classes de plus en plus dure.

La CGT met en débat un nouveau statut du travail salarié [1] pour gagner de nouvelles avancées sociales répondant aux besoins et aux aspirations des salariés, pour inciter chacune et chacun à faire bouger le monde, pour donner plus de force à l'action syndicale et rendre les luttes plus solidaires, pour construire de nouvelles relations de travail.

Un nouveau statut du travail salarié, c'est une proposition à construire ensemble, à faire évoluer au rythme des luttes, des négociations et des acquis.

Agir pour un nouveau statut du travail salarié et plein emploi - Contre les attaques que subissent convention collectives et statuts, contre la généralisation de l'externalisation, de la filialisation et de la sous-traitance, contre le développement de la précarisation et la multiplication des contrats atypiques bénéficiant d'exonérations et d'aides publiques, la CGT propose de :

- ▶ valoriser la place du travail salarié,
- ▶ favoriser les solidarités et les convergences d'intérêts et de luttes,
- ▶ de travailler à garantir à chacune et chacun un emploi stable et à plein temps.

Libérer le salarié de la tutelle patronale - Contre le poids du lien de subordination vis-à-vis de l'employeur, contre la perte des droits du salariés à la rupture du contrat de travail, contre l'inégalité des droits tenant au type d'entreprise, sa taille et la convention collective, la CGT propose de :

- ▶ garantir des droits liés à la personne au plan interprofessionnel et opposables à tout employeur,
- ▶ assurer la poursuite et la progression des droits du salariés (salaire, ancienneté, qualification, etc.) même en cas de rupture de contrat de travail, de changement d'entreprise ou de branche,
- ▶ asseoir les garanties collectives sur un socle commun à toutes les branches.

Proposer une sécurité sociale professionnelle - Contre la précarisation générée par la rupture du contrat de travail justifiée ou abusive, contre la régression du niveau de poste et de rémunération à laquelle sont contraints les privés d'emploi, contre l'interruption des carrières à chaque changement d'employeur, la CGT propose de :

- ▶ assurer un droit à l'emploi, à la progression professionnelle et salariale, à la formation continue, à la protection sociale et à la retraite de la sortie de l'école à la fin de la vie active,
- ▶ maintenir le contrat de travail de la suppression d'emploi individuelle comme collective jusqu'à l'obtention d'un nouvel emploi de niveau de qualification et de salaire au moins égal, chaque entreprise de la branche ou du bassin d'emploi étant mise à contribution,
- ▶ imposer le respect des droits antérieurs (ancienneté, salaire, qualification, formation, protection sociale, etc.) à tout nouvel employeur, la mobilité devant être un droit des salariés et non une obligation traumatisante pour la vie privée.

Promouvoir les solidarités et les convergences d'intérêts entre salariés - Contre les injustices créées entre les salariés par les statuts qui leur sont imposés selon qu'ils dépendent de la maison mère ou d'une sous-traitante, selon qu'ils sont intérimaires, en contrat temporaire ou stable, contre les inégalités qui se creusent entre hommes et femmes, sur la formation continue réservée à ceux qui sont le mieux formés, sur la réduction du temps de travail qui dépend de la taille de l'entreprise, sur le droit à la santé sur le droit syndical, la CGT propose de :

- ▶ faire grandir des revendications communes à tous les salariés d'un même site, quelque soit leur employeur sur l'hygiène et la sécurité, les conditions de travail, l'accès aux infrastructures (parkings, vestiaires, restauration collective, etc.), mais aussi sur les salaires, les grilles de classifications, les déroulements de carrière,
- ▶ mettre en place des garanties interprofessionnelles reconnaissant des droits individuels plus facilement connus, mieux défendus et mieux respectés et dissuadant les entreprises de faire supporter aux salariés les dégâts de la concurrence et les choix de gestion.

Assurer des droits pour chaque salarié tout au long de la vie professionnelle - Contre l'insécurité sociale, contre la précarité, la flexibilité, les inégalités et les discriminations, la CGT propose un ensemble de droits individuels garantis à tous les salariés sans discrimination :

- ▶ droit à l'emploi au travers d'un contrat à plein temps et à durée indéterminée sur un emploi statutaire,
- ▶ droit à la formation assurant à chaque salarié au moins 10% de son temps de travail pour la formation professionnelle de son choix payée et considérée comme du temps de travail,
- ▶ droit à une carrière assurant à chaque salarié un salaire conforme aux besoins et à la qualification et un déroulement de carrière qui double au moins son salaire d'entrée en arrivant à la retraite, même en cas de changement d'employeur,
- ▶ droit à une sécurité sociale professionnelle qui prolonge le contrat de travail en cas de fermeture d'entreprise ou de suppression d'emploi jusqu'à l'acceptation par le salarié d'un emploi qui soit au moins du même niveau de qualification et de salaire,
- ▶ droit à la vie privée qui offre aux salariés la maîtrise de leurs horaires de travail, le travail de nuit, en jour férié et en poste devant être limités,
- ▶ droit à la santé offrant une couverture universelle à 100%, une prévention efficace de tous les risques afférents au travail et le bien-être au travail,
- ▶ droit à la retraite garantissant un minimum de 75% du salaire brut à 60 ans prenant en compte les années d'études après 18 ans comme l'apprentissage dès 16 ans ainsi que les périodes de travail, de formation et de recherche d'emploi,
- ▶ droit à la reconnaissance donnant à tout salarié la possibilité de s'informer, de connaître la situation de l'entreprise, de se réunir, de débattre, d'exprimer son opinion et d'être écouté, de proposer et de contester,

- ▶ droit à la démocratie sociale qui nécessite l'accord syndical représentant la majorité des salariés dans les élections professionnelles.

[1] La CGT et le nouveau statut du travail salarié... [Voir](#).

## Bureau du Codespar

[Condate] > Démarche > Ecouter [8 mars 2006]

*Ordre du jour :*

- ▶ adoption du compte-rendu du précédent Bureau
- ▶ examen de la contribution du CODESPAR pour le projet communautaire (Agenda 21)
- ▶ débat à propos du Plan stratégique de l'Economie sociale et solidaire
- ▶ préparation du contrat de Pays (le guide technique régional pour la nouvelle politique territoriale vous a été adressé voici quelques jours)
- ▶ compte-rendu par Michel Macé de la séance d'auditions d'acteurs économiques et sociaux organisée par le CESR à Ploemeur Bodou
- ▶ questions diverses

Compte-rendu de séance : non disponible.

## L'âge de raison du Web

[Condate] > Démarche > Proposer [16 mars 2006]

Par l'ambition de son projet d'environnement numérique de travail (ENT), le ministère de l'éducation nationale (MEN) a popularisé le mouvement qui marque l'intranet d'aujourd'hui le faisant passer du modèle du portail au modèle de l'environnement individuel.

Au lieu de présenter tous ses services plus ou moins bien organisés dans un portail plus ou moins personnalisable, le MEN souhaite mettre en place des environnements de travail où l'individu trouvera tous les services qui lui sont nécessaires pour remplir son rôle dans l'institution.

En outre, le projet du MEN est extrêmement ambitieux puisqu'il cible les enseignants, les collaborateurs administratifs et techniques, les partenaires, les élèves et leurs parents. Cela représente un tiers de la population française au moins.

Mais le projet souffre d'un grand handicap : le financement des investissements nécessaires n'est pas prévu et devra être porté par les collectivités suivant leurs compétences.

Ces collectivités ont leur propres projets d'intranet/extranet pour mobiliser leurs collaborateurs et leurs partenaires, pour faire participer le citoyen à la vie publique et pour servir l'administré. Mais là, l'utilisateur n'est pas captif d'une institution particulière, c'est l'utilisateur internet. Et il s'agit de résoudre le problème de l'évolution de l'internet cette fois-ci : le passage du modèle du portail au modèle de l'environnement individuel.

La multiplication des périphériques de stockage rend les usages plus complexes. Les foyers avec ados multimédias, comme les jeunes solos, possèdent plusieurs mémoires lourdes fixes (PC) et portables (baladeurs, appareils photos, mobiles et disque durs). La tendance est à leur augmentation sans pérennité ou compatibilité technique, à l'inorganisation.

L'évolution des usages dans le monde professionnel qui sort des intranet pour investir l'internet comme on l'a vu pousse une autre tendance vers l'organisation et l'intégration.

La résultante de ces deux mouvements contradictoires sera le résultat des forces qui meuvent les institutions, les collectivités territoriales, les opérateurs et les utilisateurs. Quelles sont-elles ?

- ▶ Les institutions poussent l'évolution du modèle du portail au modèle de l'environnement individuel en leur sein.
- ▶ Les collectivités territoriales se comportent comme les institutions sur leur champ, mais souhaitent limiter les coûts d'investissement par le développement de partenariat.
- ▶ Les opérateurs investissent lorsque de nouveaux marchés s'ouvrent devant eux.
- ▶ Les utilisateurs développent une fantastique capacité à s'adapter au foisonnement des services, sans pérennité ou compatibilité technique, sans soucis d'intégration.

Parmi ces acteurs, les institutions (centrées sur leur intranet) et les utilisateurs (soumis au foisonnement des offres) n'auront pas un rôle moteur dans l'évolution

patrick  
eSoulie.net

Les contributions



du modèle de l'internet. Par contre, les collectivités ont intérêt à soulager le poids de leur investissement et les opérateurs sont preneurs de toute extension de marché. L'évolution sera donc produite par la collaboration de ces deux acteurs qui y ont intérêt.

Plusieurs opérateurs sont susceptibles de proposer le service d'agent utilisateur Web, l'individu étant libre de choisir son opérateur. La puissance publique peut labelliser le service rendu par ces opérateurs de manière à garantir : la fiabilité de l'authentification qu'il rend, la protection de la vie privée qu'il assure, la qualité de l'interface proposée aux institutions et entreprises.

Les opérateurs investissent dans l'agent utilisateur Web et en assure la prestation gratuite aux individus, la rémunération du service étant réalisée par la location de l'interface aux institutions et entreprises. Les opérateurs n'ont jamais réussi à vendre ce type de service et s'ouvrent ainsi un marché.

La puissance publique joue son rôle dans le développement des usages sur des services nécessaires aux institutions pour mobiliser leurs agents et servir leurs administrés. Les entreprises, qui ont les mêmes besoins de mobilisation de leurs collaborateurs et de leurs clients, peuvent parfaitement s'organiser dans cette architecture.



Les utilisateurs choisissent leur opérateur. Celui-ci offre en général un environnement individuel (au minimum un webmail) à cet utilisateur. En améliorant le service de cet environnement (outlook est un exemple) et en l'ouvrant aux services des institutions, les opérateurs prennent en charge les fonctions individuelles et la présentation des services des institutions : l'Agent Utilisateur Web (WUA) représente l'utilisateur sur le Web.

Les collectivités prennent en charge l'investissement des services et du module de gestion

des rôles des utilisateurs dans l'institution, mais se déchargent de l'investissement des services individuels sur les opérateurs.

Avec un protocole d'échange entre l'infrastructure des institutions et l'environnement individuel des opérateurs, l'utilisateur peut continuer à choisir son opérateur sans que la concurrence soit faussée.

L'institution améliore sa présence auprès de son collaborateur ou de son administré. L'utilisateur reste libre de ne pas accepter la présence d'une institution ou d'une entreprise dans son environnement.

L'ergonomie de l'environnement individuel est essentielle pour l'appropriation du service par les utilisateurs. C'est l'ergonomie des logiciels de messagerie, en particulier celle d'Outlook Express, qui assure le succès de la messagerie.

Les réalisations sur lesquelles s'appuient toute les expériences d'environnement numérique de travail présentent les services dans des onglets. Par contre, elles ne prennent pas en compte le caractère transversal des fonctions individuelles (boîte de réception, calendrier, agenda, dossiers, etc.).



Une institution affiche donc ses services dans un onglet, mais peut aussi intervenir dans le calendrier par exemple quand l'utilisateur accepte un rendez-vous qui lui est proposé. Lorsque

L'utilisateur explore sa boîte de réception après avoir sélectionné l'onglet du lycée d'un de ses enfants, il affichera les messages envoyés par ce lycée. C'est cela, prendre en compte la transversalité des fonctions individuelles.

L'institution maintient en son sein le répertoire des rôles des individus et leur affectent les droits correspondants sur ses services.

Il ne faut pas laisser passer la fenêtre qui s'ouvre pour un temps sur la possibilité d'organiser intelligemment un internet multicentré. Collectivités territoriales et opérateurs doivent s'associer pour faire passer l'âge de raison à l'internet.

## Codespar Emploi/Formation

[Condate] > Démarche > Ecouter [30 mars 2006]

A la suite du colloque sur la formation tout au long de la vie et dans le cadre de la création de la maison de l'emploi, de l'insertion et de la formation (MEIF), une étude sur les caractéristiques et la pertinence de l'offre de formation du territoire rennais a été menée par les services de l'Audiar supports du Codespar.

Après quelques éléments généraux, l'étude a porté sur quatre domaines de la zone d'emploi de Rennes :

- ▶ la métallurgie/mécanique,
- ▶ le commerce,
- ▶ les métiers d'aide à domicile, employés de maison, assistantes maternelles,
- ▶ le transport, la conduite, la manutention, le magasinage.

La diversité et l'expertise de l'assistance ont permis de mettre le doigt sur les questions essentielles révélées par ce premier travail qui doit être étendu à l'agriculture et au bâtiment.

Le sujet prend une raisonnable particulière à la CGT avec son travail sur le statut du travail salarié, la formation en constituant une dimension capitale.

Dans les débats, il a été souligné le caractère dévastateur des chèques emplois services sur la qualité des emplois dans le domaine de l'aide aux personnes. Il ne suffit pas de créer une réalité marchande pour mettre en place un secteur qui attire les candidats et les fidélise. C'est tout à fait dans le champs d'opération du statut du travail salarié proposé par la CGT.

Le socle commun de statut du travail salarié proposé par la CGT est en cours au sein des fédérations, dont celle des activités postales et de télécommunications. L'union départementale est le lieu des échanges qui doivent améliorer les contributions fédérales.

Compte-rendu de séance : non disponible.

## PS - Etats généraux du projet 2007

[Condate] > Démarche > Proposer [8 avril 2006]

Heureux de retrouver les télécommunications dans la liste des services publics du parti socialiste, je ne relèverai pas l'erreur du texte posé par le secrétaire national sur les décisions qui ont eu des effets dévastateurs dans le secteur : la privatisation complète de France Telecom n'a fait qu'achever le processus commencé avec l'ouverture du capital effectué en 1997.

Monopole public opéré par l'entreprise publique France Telecom avant 1997, le service public était assuré sans impôt et alimentait au contraire les caisses de l'Etat. Aujourd'hui soumis à une régulation concurrentielle, le secteur nécessite l'impôt pour répondre aux besoins.

Comme pour l'énergie, le chemin de fer, l'eau ou l'accès aux services publics, la propriété publique de l'opérateur n'est pas suffisante. Aujourd'hui, le gouvernement de cet opérateur et son contrôle démocratique exigent l'intervention des utilisateurs et des salariés du secteur à côté de celle de l'Etat, la constitution de cette intervention s'appuyant sur une représentativité mesurée dans des élections.

Sans attendre l'année prochaine, la Gauche majoritaire dans vingt régions sur vingt-deux a les moyens de prouver que cela marche, en Bretagne en particulier avec la Région et trois départements sur quatre, le quatrième suivant bien son environnement politique.

La Bretagne conduit son travail en matière de réseaux au sein d'un syndicat mixte. Le gouvernement de ce syndicat n'est pas conforme à l'exigence de démocratie participative affirmé lors de cette journée des Etats généraux du projet. Le président du syndicat mixte doit s'entourer d'un comité de concertation qui lui apporte de meilleurs conseils qu'une société privée. Ce comité pourrait être constitué de trois collèges d'égale importance :

- ▶ collège des utilisateurs (1/3 collectivités locales, 1/3 gros utilisateurs, 1/3 éducation nationale et universités),
- ▶ collège des opérateurs du secteur télécoms (représentés en fonction de leur CA sur la Bretagne),
- ▶ collège des salariés du secteur télécoms (représentés en fonction des résultats aux élections professionnelles organisées en Bretagne).

Le projet ne suffit pas à remporter l'adhésion, sa conduite est aussi déterminante.

---

## Le 12

Malgré les fortunes dépensées en publicité à les faire connaître depuis novembre, les 118 n'ont réussi à séduire qu'à peine 10% des appelants. Malgré l'attachement des usagers au 12, l'ART l'a fait supprimer sous prétexte de concurrence déloyale. Pourtant aucun des opérateurs 118 n'avait répondu à l'appel à candidatures 2004 pour le service universel !

Comme pour les forfaits mobiles ou internet, les usagers sont perdus dans la jungle des numéros et des tarifs avec toutouyoutour pour seule boussole. Par contre, une chose est sûre : les centres d'appel ont détruit des emplois et baissé le coût du travail : 1600€ en moyenne à France Telecom, 700€ chez les nouveaux, 300€ au Maroc.

Le 12 aujourd'hui c'est le 118711, au même prix, avec les mêmes salariés.

## Les deux gauches

[Condate] > Background [19 avril 2006]

Se présentant comme sociologue, donc affirmant sa neutralité savante, Michel Wieviorka présente les deux gauches qui devront s'entendre pour gagner les élections 2007 :

- ▶ la gauche blanche, moderne, ouverte qui ne recule pas devant les réformes nécessaires,
- ▶ la gauche noire, solidaire, résistante, qui s'enferme dans son patriotisme économique.

Pour pouvoir écrire dans Ouest-France, cette partialité de campagne électorale se comprend.

Mais, au parti socialiste, une telle présentation du débat à gauche serait le plus sûr moyen de garantir la victoire de la droite. A gauche, il n'y a pas de débat moderne/archaïque.

Il y a en effet deux gauches qui se retrouvent au sein du parti socialiste - pas seulement en France :

- ▶ La gauche libérale voit dans le modèle social européen le moyen de tendre le filet de sauvegarde des perdants du jeu économique.
- ▶ La gauche sociale veut asseoir le jeu économique sur le socle social qui produit le modèle social européen.

Le PS est en train de concevoir le projet sur lequel il se présentera aux élections présidentielles et parlementaires en 2007. Il est urgent de laisser tomber un discours présentant les débats politiques comme l'affrontement archaïques/moderne. Cela est compréhensible dans la bouche de la droite qui n'hésite pas à supprimer tout filet de sauvegarde ou des savants qui veulent être publiés dans la presse partisane, mais pas à gauche.

La gauche ne refuse pas la réforme, elle refuse la régression. Elle ne saurait contribuer à l'avènement d'une société où les citoyens vivront moins bien que leurs parents. Comme elle, les citoyens ont vu le retour arrière que constituait le CPE. La réforme est souhaitée avec un contenu progressiste, elle n'a rien à voir avec la réaction libérale contre laquelle vient de se révolter victorieusement la jeunesse.

Le PS ne gagnera pas sans réunir les deux gauches. Le PS ne peut gagner sans la gauche toute entière. Et le rapport de force entre les deux gauches au PS (60-40) est inverse de celui

dans toute la gauche. C'est la difficulté de l'exercice. La majorité du PS doit tenir compte de la majorité de la gauche pour être élue et réaliser ce qui est promis. Sinon, le résultat sera celui de 21 avril 2002.

---

## **Deux gauches pour 2007 (Ouest-France du 19 avril 2006) par Michel Wieviorka, Sociologue, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales.**

*Le recul du gouvernement, contraint d'annuler sa loi sur le Contrat première embauche (CPE), vient de ragaillardir la gauche en France, à un an de la présidentielle.*

*Mais qu'est-ce que l'idée de gauche aujourd'hui ? Longtemps, deux conceptions se sont souvent opposées : l'une socialiste et réformatrice et l'autre, communiste et révolutionnaire. Toutes deux se revendiquaient du mouvement ouvrier dont elles prétendaient traduire les demandes sociales et les aspirations à diriger la vie collective. Toutes deux se définissaient avant tout dans le cadre de l'État-nation, et par leur prétention à changer du dedans la société. Nous n'en sommes plus là.*

*Aujourd'hui, les deux pôles présentent un visage différent. Le premier est « social-libéral », soucieux de modernisation et d'ouverture au monde et à l'économie de marché, aussi « globale » qu'elle soit. Il entend, par ses réformes, libérer la société de l'immobilisme ou des entraves que ferait peser sur elle un État trop présent. Ses conceptions de la culture sont ouvertes au changement, à l'innovation, plus qu'au maintien et à la sauvegarde de ce qui est. Le deuxième pôle, « social-social », parle d'abord de protection, de solidarité, de résistance aux forces ravageuses de l'économie mondiale, avec des accents souvent proches du « patriotisme économique ». Cette gauche, plus traditionnelle, s'adosse largement sur les salariés des secteurs protégés, grandes entreprises, fonction publique ou assimilable.*

*Désormais, ces deux gauches sont amenées à se situer par rapport à des demandes, non seulement sociales, mais aussi culturelles et religieuses : que faire de l'islam, par exemple ? Il n'y a plus, comme hier, les problèmes du dedans, et ceux du dehors, le cadre de l'État-nation d'un côté, et celui des relations internationales de l'autre. Mais problèmes internes et externes se mêlent, qu'il s'agisse de questions sociales, comme l'emploi, ou de questions de sécurité intérieure et extérieure, comme le terrorisme.*

*Ailleurs dans le monde, il arrive qu'un pôle l'emporte nettement sur l'autre. Au Venezuela, Hugo Chavez, par exemple, est une figure, plus populiste et démagogique que convaincante, d'une gauche « sociale-sociale » et nationaliste, et Tony Blair, au Royaume-Uni, incarne à l'opposé une gauche peut-être plus libérale que sociale.*

*L'alliance des deux logiques peut constituer l'enjeu politique de l'accès ou du maintien au pouvoir. Ainsi, en Italie, Romano Prodi, réformateur de centre-gauche, doit compter fortement avec les secteurs strictement socialistes de sa coalition. Et, en France, les composantes de type « social-libéral » sont en tension avec d'autres qui se sont manifestées avec force depuis la mobilisation de 1995 contre la réforme Juppé de la Sécurité sociale jusqu'à celle contre le CPE, en passant par la campagne contre le Traité constitutionnel européen (2005).*

*Pour créer une dynamique commune à ses deux composantes, la gauche en France devra proposer un - ou une - candidat(e) incarnant en même temps les deux priorités que sont la solidarité, et donc les protections contre la précarité et l'exclusion, l'efficacité économique, et donc la participation à un monde « globalisé ». Le - ou la - candidat(e) devra aussi être sensible aux demandes proprement sociales qui ne peuvent plus être l'apanage d'un groupe central, la classe ouvrière d'hier, mais aussi aux attentes culturelles beaucoup plus diffuses qui montent d'une société où chacun, de plus en plus, voudrait être sujet personnel de son existence.*

## **48ème Congrès de la CGT**

[Condate] > Background [28 avril 2006]



Le syndicalisme, acteur essentiel de solidarité et de conquêtes sociales, doit répondre aux enjeux sociaux de notre temps marqué par les défis de la mondialisation, les mises en concurrence, les changements du travail en terme de contenu, de conditions et de finalité. Il vise à construire des réponses solidaires et à rassembler.

Renforcer le syndicalisme en France, en Europe et dans le monde est une condition

incontournable. Renforcer et déployer la CGT est un enjeu stratégique essentiel, rassembler le syndicalisme en France, ouvrir à une plus grande efficacité du syndicalisme européen et construire une nouvelle internationale syndicale pour promouvoir une autre mondialisation. Faire vivre la démocratie pour développer la syndicalisation, négocier pour le progrès social et contribuer à la vie sociale et politique de façon ouverte et indépendante contribue à placer la démarche syndicale à la hauteur des défis.

La démocratie est au coeur des enjeux de transformation du travail et de la société. Conquérir et se défendre, changer le travail avec la mise en place d'un nouveau statut du travail salarié pour la sécurité sociale professionnelle, pour une protection sociale solidaire et pour de nouvelles solidarités territoriales. La démocratie sociale est une composante à part entière de la démocratie avec de nouveaux droits d'intervention des salariés, de nouvelles règles de négociation collective, de nouvelles règles de représentativité, un paritarisme de gestion profondément rénové, un droit d'intervention sur les choix de gestion des entreprises.

La CGT a pour ambition de transformer la société contre toutes les discriminations, pour une nouvelle ambition éducative, pour une démocratie culturelle, pour le droit au logement, pour des services publics, outils de solidarité et de citoyenneté.

La CGT entend promouvoir le développement durable, pour des entreprises socialement responsables, pour une fiscalité plus juste et plus solidaire.

Pour créer les conditions de la mise en oeuvre de sa démarche, la CGT travaille au développement confédéral de l'organisation syndicale en accélérant la mise en oeuvre de la Charte de la vi syndicale et se donne les moyens financiers de son activité par la conquête de nouveaux moyens (nouveaux droits pour le syndicalisme), par la concrétisation des évolutions structurelles reconnaissant le syndicat comme base de toute la CGT et des organisations professionnelles et territoriales et par la mise en place d'un nouveau système de répartition des cotisations.

### Références

## PS - Formation des nouveaux adhérents

[Condate] > Background [13 mai 2006]



Après accueil et tour de table, la journée a été conduite en trois temps par Gaëlle ANDRO, secrétaire fédérale chargée de la formation :

- ▶ le département d'Ille-et-Vilaine sous l'animation de Pierre MORIN, secrétaire fédéral chargé des élections et directeur du cabinet de Jean-Louis TOURENNE, président du **Conseil général d'Ille-et-Vilaine**,
- ▶ l'histoire du Parti socialiste sous l'animation de , secrétaire général de l'**OURS**,
- ▶ les statuts et la déclaration de principe.

### Le département à gauche

Passant de 14 à 26 membres en 1998, puis à 24 en 2001, la gauche devient majoritaire avec 29 conseillers en 2004. Cette majorité a bénéficié de la présence d'élus de longue date au fait des questions et connaissant bien les fonctionnaires, à l'image de Jean-Louis TOURENNE élu depuis 1973.

La majorité a présenté un programme qui constitue sa feuille de route jusqu'aux prochaines élections. L'avancement de cette feuille de route est évalué mensuellement.

En 2006, le travail du Conseil général suit trois priorités :

- ▶ la jeunesse avec une mise en oeuvre sur deux communautés (Fougères et Bain de Bretagne) d'un plan élaboré avec les associations du secteur,
- ▶ le handicap, compétence première, avec les maisons et dispositifs,
- ▶ la filière des biocarburants avec la mise en place d'une production autonome en collaboration avec la chambre d'agriculture, des coopératives et des transporteurs.

Collectivité très présente dans la vie de tous les jours, le département est une collectivité peu visible qui souffre d'un transfert de charges dû au désengagement de l'Etat (32 M€).

Le débat s'est porté sur la charge de travail des conseillers, le cumul des mandats, leur limitation dans le temps et en nombre pour un individu, la collision entre les échelons politiques et la réforme des institutions.

Très prudent sur les réformes de structures, je réagis à la proposition de suppression des

communes et des départements au profit de l'intercommunalité et de la région. Quand on commence à modifier les structures, on y prend goût jusqu'au reengineering permanent des grands groupes d'entreprises qui désorientent si durement les salariés. Le monde est complexe ; mieux vaut développer les coopérations et la gouvernance démocratique des structures telles qu'elles sont.

Histoire, statuts et déclaration de principes

L'histoire du socialisme est l'histoire de ses militants, tous d'accord sur les objectifs, mais partagés sur les moyens d'y arriver.

L'histoire du Parti socialiste connaît trois phases :

- ▶ la contestation de la société telle qu'elle est avec Blanqui, Proudhon, etc.
- ▶ le militantisme de chapelles,
- ▶ la stratégie d'unité (1905) jusqu'à la création du PS en 1971.

Le débat du vingtième qui a structuré la gauche jusqu'à la chute du mur de Berlin a divisé réformistes (stratégie des petits pas) et révolutionnaires (stratégie de la rupture). Mais la gauche est unie quant à l'objectif : transformer la société au bénéfice de tous.

Aujourd'hui, la stratégie de rupture n'est plus sérieusement portée. Mais la stratégie des petits pas présente le risque non seulement de conforter la société telle qu'elle est, mais de la faire régresser.

- ▶ Par exemple, la réforme des PTT de 1990 et l'ouverture du capital de France Telecom de 1997 étaient censées préserver l'essentiel en tenant compte de l'environnement. Aujourd'hui le secteur est instrumentalisé par les propriétaires des entreprises dans une "cration de valeur" contre les usagers exclus ou qui ne comprennent plus les offres et contre les salariés qui voient leurs emplois se dégrader ou disparaître.
- ▶ Par exemple, le traitement social du chômage visait à accompagner les victimes de la stratégie des grands groupes, mais a contribué à la dégradation des situations des actifs salariés et au détricotage du code du travail.

Ne pas faire ces diagnostics, c'est alimenter une vision réformatrice (régressive) du réformisme et augmenter l'audience d'un extrémisme anarchiste qui n'a aucun intérêt à la transformation de la société.

L'histoire du 20ème siècle a tranché. La gauche française est réformatrice et mobilise les électeurs quand elle les convainc de sa volonté de transformer la société au bénéfice de tous.

## Bureau du Codespar

[Condate] > Démarche > Ecouter [15 mai 2006]

*Ordre du jour :*

- ▶ *dossier DLA*
- ▶ *contrat de Pays*
- ▶ *compte-rendu du séminaire de Rennes Métropole sur la "démocratie participative"*
- ▶ *préparation du prochain séminaire du Bureau du Codespar (date, thème, organisation de la préparation du séminaire...)*
- ▶ *date de réunion du Bureau avec le directeur de l'Audiar sur les questions de financement*
- ▶ *compte-rendu de la réunion du Comité de Liaison des Comités de Bassin d'emploi (CLCBE)*
- ▶ *questions diverses*

Après une discussion sur la meilleure façon de décider l'administration à suivre le souhait de Codespar quant à la reprise de l'activité DLA, le bureau a discuté sur le contenu à donner à la mise en place d'une fonction d'anticipation des mutations économiques et d'alerte territoriale sur les effets de ces mutations sur l'évolution des emplois, des qualifications professionnelles et des nouveaux besoins en compétences.

Le bassin d'emploi de Rennes a subi et subit un certain nombre de difficultés sectorielles (TIC, automobile). Il est raisonnable de penser que ces difficultés se rééditeront sur ces secteurs et toucheront probablement d'autres secteurs plus ou moins régulièrement.

Plutôt que de réagir au coup par coup lorsque ces événements se produisent, il est important de mettre en place les outils permettant d'identifier les risques, les effets sur les métiers, les qualifications professionnelles et les nouveaux besoins en compétences et établir les plans d'actions nécessaires.

Le Codespar lance donc une "étude-action participative" :

- ▶ synthèse des travaux de l'observatoire et des études prospectives existantes,

- ▶ entretiens avec les responsables de branches et autres experts sur les changements à venir et sur leurs effets quant à l'évolution des emplois et des compétences,
- ▶ constitution, sous la responsabilité de la Commission Emploi/Formation, de groupes thématiques pour valider les diagnostics, les enjeux et faire émerger les propositions d'actions.

Ce travail est bien en synergie avec

- ▶ la mobilisation du Codespar sur l'action de diagnostic stratégique de la MEIF qui met en réseau tous les acteurs,
- ▶ l'action de l'union des entreprises 35 de sensibilisation et d'accompagnement d'un panel d'entreprises à une démarche de GPEC.

Pour la CGT, il s'agit d'un terrain de développement de la proposition de nouveau statut du travail salariés (NSTS) visant à apporter la sécurité sociale professionnelle au salarié dans un monde devenu complexe. L'Union départementale doit participer à ce travail sur son territoire et mobiliser les moyens de ses fédérations professionnelles.

Les secteurs envisagés sont la métallurgie, la mécanique, l'automobile, les TIC, le bâtiment, le transport, la logistique, l'agro-alimentaire, les services aux personnes et les services aux entreprises avec le nettoyage (le plus gros employeur de salariées).

Le Codespar a investi le champs des transcompétences comme moyen de répondre aux enjeux. Le développement des compétences fait parti du corps du NSTS. Mais le développement des mobilités entre secteurs va probablement modifier l'étanchéité entre secteurs. Il s'agit, pour la CGT, de saisir une opportunité d'élever le socle commun des conditions salariales en jouant un échange gagnant-gagnant mobilité/statut du salarié.

Compte-rendu de séance : non disponible.

## Mégalis

[Condate] > Démarche > Proposer [30 mai 2006]

Le fait que le syndicat mixte n'ait pris aucune décision sans avoir effectué un bilan du travail réalisé en Bretagne depuis 1999 en matière de réseau régional haut-débit est appréciable. Au moment des élections régionales, il semblait bien que l'opération était aux mains d'une technocratie qui ne voyait pas d'autre chemin que la "marche (fuite) en avant".

Ce bilan affiche quatre principales forces :

- ▶ l'accès équitable au réseau haut débit pour l'ensemble des établissements publics ;
- ▶ la dynamisation du secteur des TIC en Bretagne et l'effet de levier sur le secteur des entreprises ;
- ▶ le développement des usages et de services innovants ;
- ▶ l'instauration d'une culture TIC et d'un fort sentiment communautaire partagés par tous les établissements raccordés au réseau.

La conférence territoriale s'est prononcée en faveur d'une poursuite de Megalis. Le syndicat mixte lance donc Megalis 2 comprenant deux grands volets :

- ▶ un réseau de services de télécommunications à haut-débit ;
- ▶ une plateforme régionale d'e-administration.

Enfin, le syndicat mixte doit modifier son statut.

Cette appropriation publique du secteur des télécommunications est appréciable, mais il faut déplorer qu'elle coûte de l'impôt. Ce sont les opérateurs qui doivent supporter l'investissement et rémunérer cet investissement par l'usage des services spécifiés. Le choix du prestataire doit porter sur :

- ▶ la réponse aux besoins actuellement répertoriés - une dorsale n'est pas un besoin,
- ▶ l'ouverture de la solution pour permettre l'introduction d'autres opérateurs,
- ▶ l'intérêt pour les finances publiques de l'architecture technique et du modèle économique proposés.

La mise en place d'une plate-forme d'e-administration qui mutualise les services entre les collectivités bretonnes est positive. Mais cette plate-forme ne contribuera pas à lever le principal frein à l'usage que représente, pour les utilisateurs, la multiplication des plate-formes.

Les collectivités sont sollicitées par le rectorat pour la mise en place des Environnements Numériques de Travail (ENT). Là encore, il faut impliquer les opérateurs pour qu'ils investissent dans des Environnements Numériques Individuel (ENI) ouverts aux services des institutions et entreprises qui, comme l'éducation nationale, font passer leur intranet du

modèle du portail à celui de l'ENT.

Enfin, ce serait dommage de ne pas profiter des réflexions sur la modification du statut du syndicat mixte sans faire avancer l'appropriation publique du secteur des TIC, à savoir permettre l'intervention des syndicats de salariés du secteur (selon les résultats aux élections professionnelles du secteur en Bretagne) et des associations de consommateurs (reconnues).

## Le très haut-débit

[Condate] > Background [30 mai 2006]

En réponse à la [consultation du ministère de l'industrie sur le développement du très haut-débit](#), l'association des Maires de France, l'association de Régions de France, l'assemblée des départements français et l'association des villes et collectivités pour la communication et l'audiovisuel ont publié une contribution commune, comme s'il n'y avait pas d'opposition politique sur le sujet.

Or, cette contribution appelle l'Etat à accompagner l'effort des collectivités pour une intervention publique qui ne se limite pas aux zones de faible densité. L'argent public va donc assurer la rééquation tarifaire pour l'égalité d'accès aux services au plus grand bénéfice des opérateurs qui n'auront pas la charge de l'investissement. Privatiser les bénéfices et nationaliser les charges, c'est une conception libérale marquée.

A l'opposé, la mise en place d'un opérateur public en charge d'investir le très haut-débit sur tout le territoire et en vendant l'accès aux opérateurs privé à un prix qui assure un retour sur investissement raisonnable permettrait d'assurer la péréquation tarifaire nécessaire à l'égalité d'accès aux services sans argent public.

Naturellement, il ne suffit pas que le monopole soit public pour assurer son bon fonctionnement. Il faut que sa gouvernance soit démocratique, impliquant à part égale, l'Etat, les opérateurs privés (selon leur chiffre d'affaire), les utilisateurs (avec les associations de consommateur représentatives) et les salariés du secteur (selon les résultats aux élections professionnelles de la branche).

## Codespar - Veille et prospective

[Condate] > Démarche > Ecouter [31 mai 2006]

*Ordre du jour :*

- ▶ adoption du compte-rendu de la séance du 24 mars,
- ▶ audition de MM. Meuric et Songzoni (cabinet Syndex) sur le positionnement haut de gamme et les perspectives technologiques, organisationnelles et sociales,
- ▶ audition de Mme Rivoire, directrice du pôle de compétitivité "Automobile haut de gamme" pour une présentation du pôle, ses perspectives et ses liens avec les autres pôles, notamment "images et réseaux".

Il est toujours difficile de rentrer dans un secteur que l'on ne pratique pas. C'est l'exercice que m'a proposé la séance avec le secteur de l'automobile.

J'y ai appris que le marché de l'automobile était constitué de quatre segments :

- ▶ le bas de gamme,
- ▶ le milieu de gamme (M1),
- ▶ le milieu de gamme supérieur (M2),
- ▶ le supérieur (S).

Les Français n'ont jamais pu égalé les Allemands sur le supérieur. Et quand Citroën dit qu'il se positionne sur le haut de gamme, c'est du segment M2 qu'il s'agit. Hors aujourd'hui, les constructeurs automobiles souffrent d'un marché mûre et Citroën, à la Janais, souffre d'un effritement de son marché dû à la baisse du pouvoir d'achat de la classe moyenne, aux contraintes économiques (coût des carburants) et réglementaires (environnement) et à la qualité des modèles du segment M1.

J'y ai appris aussi que le secteur était structuré en forte sous-traitance (près de 90%) de rang 1 (39% de l'emploi, 9% des entreprises) et de rang 2 et plus (49% de l'emploi, 91% des entreprises). Cette organisation se traduit par une forte dépendance aux décisions stratégiques et tactiques du donneur d'ordre lui-même en cours de marginalisation en terme de lieu de décision.

Diversifier les marchés des équipementiers, attirer de nouveaux donneurs d'ordre, secteur, miser sur l'innovation (qualité des produits et des process), raisonner secteur et non plus filière, telles sont les voies envisagées.

Le pôle de compétitivité "Automobile haut de gamme" accompagne les porteurs de projets favorisant la coopération des entreprises et des organismes de formation et/ou de recherche susceptible de renforcer la compétitivité de la filière spécialisée "haut de gamme" et souhaite mettre en oeuvre des formations dédiées "haut de gamme".

Plusieurs interventions ont porté sur la mise en oeuvre de GPEC, sur l'électronique embarquée, la logique de proximité, l'établissement de règles de pérennité entre acteurs, etc.

Compte-rendu de séance : non disponible.

## La décision la plus bête du siècle

[Condate] > Démarche > Ecouter [7 juin 2006]

En pleine phase d'intégration des 3 nets (internet, intranet, extranet), alors que le bureau virtuel devient la "killer application" tant attendue par les opérateurs internet, France Telecom décide de se débarrasser de son activité "Annuaire".

Pour lever le frein à l'usage que représente la multiplication des plates-formes à laquelle se heurte la bonne volonté ses collaborateurs, l'entreprise fait évoluer le modèle de son système d'information de celui du portail vers celui de l'environnement de travail. Et la mobilité des collaborateurs est telle que cet environnement de travail dépasse les frontières de l'intranet.

Hors l'individu choisi son opérateur internet, pour son accès internet privé, mais aussi pour les applications dont il développe l'usage au fur et à mesure du déploiement de sa maturité d'utilisateur.

Le bureau virtuel offert par les opérateurs se résume, la plupart du temps, à un simple webmail. Quand France Telecom a annoncé sa stratégie de convergence, on pouvait espérer voir cette convergence matérialisée dans son offre de bureau virtuel. La déception est grande de voir à quel point on ne se sent vraiment pas chez soi quand on s'identifie sur son environnement "[www.orange.fr](http://www.orange.fr)" :

- ▶ l'accueil tient de la une d'un journal people,
- ▶ internet et mobile sont simplement juxtaposés et une nouvelle identification est même nécessaire sur son environnement "mobile",
- ▶ les services de "boîte de réception" et de "contacts" ne sont pas traités comme des services transversaux,
- ▶ les services de "calendrier" et de "dossiers" sont absents,
- ▶ il n'est même pas venu à l'idée du marketing d'intégrer un service de blog personnel,
- ▶ etc.

Jusqu'à maintenant, l'application "bureau virtuel" souffrait d'un défaut d'intérêt de la clientèle visée : un individu ne paiera jamais 50€ par mois pour s'acheter le service. Mais cet individu est intégré à une multitude de communautés institutionnelles qui sont prêtes, elles, à financer l'usage d'un "bureau virtuel" pour leur collaborateur ou leur partenaire. France Telecom est un acteur bien placé sur ce marché qui s'ouvre aujourd'hui.

Mais, avec Pages jaunes, France Telecom a la possibilité de valoriser la fonction "contacts" de son bureau virtuel. Et le Conseil d'Administration décide de se priver aujourd'hui de cet avantage concurrentiel !

La décision du Conseil d'Administration de France Telecom de se débarrasser de sa filiale Pages Jaunes est vraiment la décision la plus bête du siècle. Pages Jaunes devrait, au contraire, faire l'objet d'une intégration dans le groupe pour sa valeur centrale dans le déploiement de la stratégie de convergence.

## Bureau du Codespar

[Condate] > Démarche > Ecouter [14 juin 2006]

*Ordre du jour :*

- ▶ *Approbation du compte-rendu de notre séance du 15 mai*
- ▶ *Préparation du séminaire du Bureau du 11 juillet*
- ▶ *Préparation du Projet communautaire de Rennes Métropole*  
— *premières réactions sur la version 1 très provisoire*  
— *programmation de la réunion de l'assemblée générale pour donner l'avis formel du Codespar (24 octobre ou 7 novembre ?)*
- ▶ *Préparation du contrat de pays : compte-rendu de la dernière réunion du CA du GIP sur la prise en compte des projets proposés par le Codespar*
- ▶ *Compte-rendu de la rencontre avec le directeur de l'Audiar*
- ▶ *Le point sur quelques dossiers "Emploi-formation"*  
— *PRIFA 35 (plateforme automobile)*

- *Gestion territoriale des emplois et des compétences*
- *Information sur la réunion préfectorale au sujet des problèmes de l'emploi dans le secteur de l'électronique et de l'informatique*
- ▶ *Informations diverses*
- *rencontre avec la DDTEFP et la CDC au sujet du DLA*
- *mise en place du groupe de travail "Devenir de l'agriculture"*
- *consultation du Codespar au sujet du Plan de Déplacement Urbain : de Rennes Métropole*
- *conférence des SCoT*
- *compte-rendu de la réunion de mise en place du Comité de Liaison des Comités de Bassin d'Emploi.*

Le bureau a examiné la version courante du document et transmettra les remarques que vont rédiger ses membres pour expliciter leur contribution au débat en direction des radacteurs.

Le projet communautaire de Rennes-Métropole est l'un des sept agenda 21 de Bretagne [1]. Cela témoigne d'une véritable volonté de conduire un développement durable du territoire.

Le document est organisé selon trois volets qui déclinent la stratégie de Rennes-Métropole de miser sur la ressource humaine pour poursuivre un développement européen au 21ème siècle :

- ▶ 1. Miser sur la formation pour tous, sur une université et sur une recherche de niveau européen.
- ▶ 2. Répondre aux aspirations des habitants et vivre ensemble.
- ▶ 3. Attirer les hommes et les entreprises et s'ouvrir à l'Europe.

Le thème des TIC se retrouve naturellement dans ces trois volets. Mais le présent document confirme une pratique technique qui n'a rien à voir avec la conduite démocratique d'un développement durable.

Les élus ont un complexe de béotiens sur la question des TIC, et s'en remettent aux conseils des techniciens pour prendre leurs décisions. Ces techniciens, conscients eux mêmes des carences des opérateurs utilisent les outils réglementaires, en particulier la possibilité pour les collectivités d'être des opérateurs et le mécanisme de la Délégation de Service Public (DSP).

Indépendamment du fait que cela a pour effet de dépenser de l'argent public pour un investissement qui devrait être fait par les opérateurs privés [2], l'implication citoyenne n'y trouve pas son compte.

Pour que le projet communautaire constitue un agenda 21, son élaboration doit impliquer, à côté des élus :

- ▶ les utilisateurs comme les organismes publics, les entreprises et le grand public (associations représentatives de consommateurs),
- ▶ les opérateurs du secteur présents sur le territoire,
- ▶ les salariés du secteur sur le territoire (syndicats selon leur représentativité dans le secteur et sur le territoire).

L'enjeu du très haut-débit mérite la mise en place de l'organe de gouvernance qui assure la démocratie participative d'un développement durable.

Compte-rendu de séance : non disponible.

[1] Voir [le site du Comité 21](#)

[2] Les pertes au contribuable, les bénéfices au privé !

## Codespar Emploi/Formation

[Condate] > Démarche > Ecouter [15 juin 2006]

*Ordre du jour :*

- ▶ *Présentation par les représentants des pays (Rennes, Brocéliande, Vallons de Vilaine) de leurs projets de développement territoriaux en rapport avec le champ Emploi/Formation/Insertion.*

Compte-rendu de séance : non disponible.

## Commission Exécutive du syndicat FAPT-CGT 35

[Condate] > Background [20 juin 2006]

## Bureau national Cadres FAPT-CGT

[Condate] > Background [21 juin 2006]

Mes interventions :

### 1) Pages Jaunes

La vente de Pages Jaunes n'est pas contestable seulement comme un choix qui manque d'ambition, mais surtout comme une erreur stratégique : l'annuaire est bien au coeur de la stratégie de l'entreprise.

Le bureau virtuel constitue la matérialisation sur l'internet de la convergence. Mais le modèle économique de cette application ne peut être simple : il n'est pas possible de demander à l'utilisateur de payer 50€ par mois. Voilà pourquoi, comme tous les opérateurs, Orange ne propose à ses clients guère plus qu'un bon vieux Webmail en guise de bureau virtuel.

Les collectivités territoriales (Régions, Départements, Communes et groupements de Communes) sont sollicitées par les rectorats pour la mise en place d'Environnements Numériques de Travail (ENT). Ce projet du ministère de l'Education nationale cible un tiers de la population. Par ailleurs, comme l'Etat, les collectivités territoriales sont aussi dans la démarche d'un Environnement Numérique Citoyen (ENC). Et les entreprises même travaillent à l'intégration des trois Net (internet, intranet, extranet). Tout cet environnement ouvre la voie à un modèle économique qui finance le bureau virtuel par les institutions et les entreprises qui l'utilisent pour présenter leurs services à leurs collaborateurs, leurs usagers ou leurs clients.

Page Jaunes constitue l'organe qui peut valoriser la fonction Contacts du bureau virtuel et donc améliorer l'intérêt de l'investissement nécessaire.

### 2) Accès virtuel aux services

Les américains reviennent à l'accès aux services en présentiel parce qu'ils avaient succombé au mythe du tout virtuel.

En France, peut-être grâce au retard de la mise en oeuvre et à l'observation de l'expérience des autres, le développement des accès virtuels ne se fait pas dans l'esprit du remplacement des accès en présentiel - sauf au sein des entreprises qui détruisent leurs ressources humaines ou en celui des communes qui veulent absorber la disparition des services publics s'opposer.

Dans le cadre de ma mission auprès du rectorat de Rennes, je participe à un projet de téléenseignement bien conçu comme complément de la formation en salle de cours et/ou en entreprise.

### 3) Activités Télécoms en territoire

Toutes les Régions mettent en place des réseaux haut-débit. Au conseil de développement du pays et de l'agglomération de Rennes, l'agenda 21 de Rennes-Métropole intègre un certain nombre de décisions. A la Région comme à Rennes-Métropole, des sociétés de conseil amènent toutes les mêmes solutions dans le cadre réglementaire de la DSP (délégation de service public) et, finalement, décident.

Un agenda 21 ne peut pas reposer sur des décisions prises par un consultat. Une gouvernance démocratique impliquant utilisateurs et salariés du secteur est nécessaire.

Sur ce sujet, une activité syndicale impliquant champ professionnel et territoriale doit être conduite. Cette activité doit bénéficier du soutien fédéral au travers des syndicats et des unions régionales comme de celui des unions départementales et des comités régionaux.

### 4) Section Cadres du syndicat d'Ille-et-Vilaine

Le lieu de travail est l'environnement approprié pour l'activité syndicale, la section est donc le cadre à privilégier.

Une section Cadres n'est pas une section de lieu de travail, mais une section départementale à la FAPT-CGT.

A Rennes, les Cadres sont en majorité des isolés, seulement réunis en section de lieu de travail à FT R&D et à Transpac. Ces sections sont actives et, en particulier celle de FT R&D, assurent la croissance de la section départementale. Elles comptent suffisamment de Cadres pour que le spécifique soit traité dans ces lieux - lieux qui concernent 30% des adhérents Cadres du département.

La section départementale n'a pas d'activité et on ne trouve pas de volontaire pour en assurer les fonctions de trésorier et de secrétaire.

## Megalis, le réseau régional breton

[Condate] > Démarche > Proposer [1er août 2006]

Malgré les promesses des libéraliseurs du secteur, la réglementation des télécommunications crée la fracture numérique territoriale. Les collectivités, dans une démarche d'aménagement de leur territoire, doivent intervenir. La Région Bretagne donne de nouveaux statuts au syndicat mixte Megalis - le réseau régional - et dépense 17,5 M€ pour Megalis 2.

Les nouveaux statuts du syndicat mixte présentent l'intérêt de plus impliquer les collectivités territoriales (Régions, Départements, Groupements de communes). Mais les élus ne disposeront que des avis de la cellule technique MEITO pour les guider dans leur volonté de réappropriation publique des télécommunications. Or, il faut souligner la dimension centrale du caractère démocratique de la gouvernance du secteur pour réaliser correctement cette réappropriation publique.

Pour concrétiser le droit à la communication pour tous, il faut non seulement agir sur le contenu et l'accès aux services, mais aussi le faire démocratiquement en impliquant les utilisateurs, les salariés et les opérateurs. Aussi, l'installation d'un conseil de développement constitué à part égale d'utilisateurs (les mandatés des associations représentatives), de salariés du secteur (les mandatés syndicaux en fonction des résultats aux élections professionnelles du secteur) et d'opérateurs (pour empêcher toute action de lobbying) est nécessaire pour que le comité syndical ne soit pas conseillé que par les techniciens de la MEITO.

Il est hors de question de se féliciter de voir les collectivités territoriales dépenser de l'impôt pour équiper leur territoire en réseaux de télécommunications. Ce n'est que dans le cadre d'un appel d'offre national sur la distribution d'un accès THD universel rémunéré par une tarification péréquée que l'objectif visé par les politiques peut être atteint. Les solutions actuelles sont de mauvaises solutions à de bonnes intentions.

Megalis 2 ne consacre que 3% de son budget au développement des usages dans la mise en place d'une plate-forme d'e-administration. Cela ne révèle aucune ambition structurante du développement des usages.

Pour lever le principal frein à l'usage des services que constitue la multiplicité des plates-formes imposée à l'utilisateur final, toutes les institutions (administrations et entreprises) sont dans une démarche de mise en place d'un environnement numérique de travail (ENT) pour leurs collaborateurs. La plupart, dans le sillage de l'intégration des trois nets (intranet, extranet, internet) [1] étendent même cette démarche à leurs usagers ou clients comme l'ambitieux projet du ministère de l'Éducation nationale qui cible un tiers de la population française.

Mais l'enjeu de ce travail n'est pas une question de maîtrise d'ouvrage ou de maîtrise d'oeuvre. N'étant pas conduit comme un travail de maîtrise d'usage centré sur l'utilisateur final, il a toutes les chances de laisser sa cible face à une multitude de plates-formes (les ENT des institutions avec lesquelles l'utilisateur final est en relation) et de ne pas lever le frein de la multiplicité.

Le plus ambitieux projet, en termes de population, est celui du ministère de l'Éducation nationale. Ambitieux projet sans financement, il devra être porté par les collectivités territoriales selon leurs compétences : les Régions pour les lycées, les Départements pour les collèges, les communes ou les groupements de communes pour les écoles. Et ces collectivités ont leurs propres projets. Elles doivent donc résoudre la problématique de la multiplication des plates-formes pour leurs administrés qui sont aussi parents d'élèves ou professeurs. Il leur faut donc mutualiser les fonctions individuelles des ENT dans un environnement numérique individuel (ENI) propre à la personne. L'ENT n'est pas circonscrit au domaine de l'éducation.

Là encore, la puissance publique ne doit pas mobiliser l'impôt quand il est possible de faire autrement. L'utilisateur final choisit son opérateur. C'est donc cet opérateur qui doit financer la réalisation et la mise en place du service d'ENI donnant accès aux ENT des différentes

institutions. En échange, cet opérateur aurait la possibilité de rémunérer son service par un droit d'accès supporté par l'institution en fonction du nombre d'utilisateurs usagers de son ENT.

Les interventions de la puissance publique doivent être structurantes et prétendre à l'universalité. Pour leur réalisation, l'impôt doit être réservé aux services qu'elle doit rendre (éducation, administration, etc.), les opérateurs devant prendre en charge leur champ d'opération comme les réseaux, les environnements individuels en les finançant par la vente de leur usage. Lorsque ces opérateurs ne savent pas collectivement répondre à la demande de façon universelle, la puissance publique doit créer l'opérateur public capable de le faire au travers d'un monopole permettant la péréquation tarifaire.

[1] L'intégration des 3 nets. Internet, Intranet, Extranet : nouvelle dynamique d'entreprise" paru aux Éditions au Carré en novembre 2005 - Collectif sous la direction de Michel Germain et Claude Malaisson

## Analyse des besoins en formation du bassin d'emploi de Rennes

[Condate] > Démarche > Ecouter [13 septembre 2006]

La MEIF (Maison de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation) du bassin de Rennes déploie son activité en groupes projet, le n°6 est chargé de l'analyse des besoins en formation du territoire. Le Codespar participe naturellement à cette activité. J'ai participé à cette réunion au titre du collège salariés du Codespar.

Un compte rendu des travaux du groupe projet sera diffusé à travers le bureau du Codespar.

L'évaluation des besoins en emplois s'appuie sur l'arithmétique suivante : 600 000 emplois dus aux départs à la retraite et 150 000 dus aux besoins de l'économie. Mais tout le monde est d'accord pour dire qu'il ne faut pas compte sur la démographie pour assurer du travail à tout le monde :

- ▀ Les secteurs sont touchés de façon différente, en matière de départ à la retraite comme en matière de besoin de l'économie.
- ▀ Mais surtout [1], l'impact de la stratégie des grandes entreprises (comme une suppression de plus de 12% des emplois d'ici trois ans dans le groupe France Telecom) ne doit pas être passé sous silence.

L'objectif de sécurisation des parcours est un objectif unanimement partagé. Les besoins de formation sont analysés dans une logique de parcours tout au long de la vie.

Ma participation à ce groupe, ainsi qu'au sous-groupe constitué sur la sécurisation des parcours sera naturellement contributive, comme tout mandat au Codespar. Mais elle aura aussi pour objectif d'apporter du grain à moudre au collège salariés avec comme objectif de construire une vision commune des syndicats représentés.

[1] Je suis intervenu sur ce point. Les grands groupes jettent leurs salariés avec plus ou moins d'égards au travers de licenciements, de temps partiels, d'essaimages dans des projets d'entreprises plus ou moins aidés, souvent sur des modèles économiques viables qu'avec ce soutien, des départs en pré-retraites ou congés de fins de carrière appréciés pour échapper au stress des managements actuels, mais assez politiquement incorrects aujourd'hui !

## Confédération Syndicale Internationale

[Condate] > Démarche > Proposer [17 septembre 2006]

Dans ses statuts en **projet**, la Confédération Syndicale Internationale s'affirme "Unitaire, indépendante et démocratique" et déclare "le travail humain d'une valeur supérieure au capital".

Mettant fin à plus de 60 ans de division syndicale, le congrès fondateur vise à "construire un syndicalisme de transformation sociale ouvrant la voie à une mondialisation qui profite à tous". Il marquera le début d'un processus nouveau pour les forces syndicales au niveau mondial.

Si le cadre national, dans lequel le syndicalisme a permis (dans les pays riches) la construction de droits sociaux, les relations sociales au sein des Etats ne suffisent plus à elles seules pour aborder toutes les questions économique, sociales, environnementales que pose la mondialisation.

Le processus de mondialisation amplifie l'écart de développement entre pays et entre membres d'un même pays. Il génère une précarisation accrue de l'emploi, l'exclusion et la désaffiliation de populations entières, un abaissement généralisé des garanties collectives et des droits sociaux, la privatisation de services publics.

Sources de conflits pour l'accès ou la prise de contrôle des ressources (eau, énergie, terres arables, ressources minières) et de flux migratoire massifs et désorganisés, ces inégalités conduisent à des dégradations de l'environnement.

L'unification du syndicalisme au niveau mondial est d'une absolue nécessité pour construire des solidarités internationales efficaces ancrées sur des exigences sociales fortes.

Le respect des droits des travailleuses et des travailleurs est universel et l'accès au travail décent est indispensable à un développement juste et durable.

- ▶ Défendre et promouvoir les droits et les intérêts de tous les travailleurs et de toutes les travailleuses, sans aucune distinction, et d'obtenir en particulier une juste rétribution de leur travail dans des conditions de dignité, de justice et de sécurité au travail et dans la société en général.
- ▶ Promouvoir la croissance et la force du mouvement syndical indépendant et démocratique.
- ▶ Être une force de contrepouvoir dans l'économie mondiale, engagée à assurer une juste distribution des richesses et des revenus au sein des pays et entre eux, la protection de l'environnement, l'accès universel aux biens et services publics, une protection sociale intégrale, l'apprentissage tout au long de la vie et des occasions de travail décent pour toutes et tous.
- ▶ Faire du mouvement syndical une force de ralliement global, attentif aux points de vue et aux besoins de tous les secteurs de la population active mondiale.
- ▶ Mobiliser la force, l'énergie, les ressources, l'engagement et le talent de ses affiliés et de leurs membres pour la réalisation de ces objectifs, en faisant de l'internationalisme syndical une partie intégrante de leur travail quotidien.

Les 1, 2 et 3 novembre 2006 à Vienne (Autriche), le congrès fondateur de la Confédération Syndicale Internationale lancera une dynamique nouvelle pour le mouvement syndical, porteuse d'efficacité.

## Activité syndicale et territoires

[Condate] > Démarche > Mobiliser [26 septembre 2006]

La CGT a une grande difficulté à s'appropriier le champ territorial. En janvier 2005, l'Union départementale a validé la formation d'un collectif "Territoires" et a fait du sujet le centre des débats de son congrès 2005. Mais le congrès n'a pas suivi le programme et n'a pas traité le sujet. Aujourd'hui, le collectif n'a aucune existence réelle.

2006 ouvre la voie d'une appropriation de l'activité territoriale par le contenu de sujets incontournables pour la CGT :

- ▶ l'appropriation publique des TIC en Bretagne,
- ▶ la Maison de l'Emploi, de l'insertion et de la Formation de Rennes.

Dans l'été, le CESR s'est prononcé sur le réseau régional haut-débit Mégalis et les nouveaux statuts du syndicat mixte. La CGT est la seule organisation à s'être exprimé sur cet avis. Mais les organisations CGT (territoriales et professionnelles) de Bretagne se sont si mal coordonnées pour préparer cette intervention que celle-ci donne à penser que la CGT approuve la création de réseaux régionaux. Et ce n'est absolument pas le cas.

La Fédération des Activités Postales et de Télécommunications (FAPT-CGT) milite pour une réappropriation publique du secteur qui ne coûte pas d'impôt. Or, depuis que l'ARCEP [1] (anciennement ART [2]) effectue la régulation du secteur au seul profit de la concurrence entre les opérateurs, il n'a jamais été dépensé autant d'impôt dans les réseaux : 17 M€ affectés à Mégalis, des projets de réseaux de collectes dans les départements, les métropoles, etc. Alors que la régulation publique répartissait les investissements sur l'usage avant la privatisation de 1997.

Le secteur des Télécommunications constitue, pour notre syndicat, un champ d'activité qui rend nécessaire la mise en place d'un organe de coordination régionale présidé par le Comité régional et formé des syndicats du secteur (les cinq syndicats départementaux avec leur Union régionale), des Unions départementales (les quatre départements) et des associations départementales INDECOSA (les quatre départements).

Les mandats de la CGT ne seront plus seuls et seront accompagnés par l'organe régional CGT du secteur des télécommunications, constitué des structures territoriales et professionnelles de Bretagne ainsi que des structures de la consommation de la CGT.

Si le CESR est bien le lieu d'expression régionale de la CGT sur toutes les questions économiques et sociales (dont celles du secteur des télécommunications), le syndicat mixte Megalis doit disposer d'un conseil économique et social à côté de son conseil technique de la MEITO - les élus ne peuvent pas s'en remettre aux seuls techniciens.

L'année a vu aussi la mise en place de la Maison de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation (MEIF). Emploi, insertion et formation sont des sujets essentiels pour les salariés qui doivent s'approprier leur traitement territorial. Ils constituent la matière à traiter du collectif "Territoires". Les salariés des secteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation sont naturellement les premiers impliqués. Mais tout salarié, en tant qu'utilisateur de ces services, est légitimement invité à contribuer.

Organe de l'Union départemental, le collectif "Territoires" lance donc un appel à candidature auprès de tous les syndicats professionnels du département pour un membre de leur Commission exécutive disponible sur cette question de la MEIF.

[1] Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes

[2] Autorité de Régulation des Télécommunications

## Collectif "Territoires"

[Condate] > Démarche > Mobiliser [29 septembre 2006]

En janvier 2005, la Commission Exécutive de l'Union Départementale a voté la création d'un Collectif "Territoires" ayant pour mission de :

- accompagner les mandatés aux conseils de développement du département,

Malgré un appel à candidature pour de jeunes responsables de Commission Exécutive de syndicat (dont la principale qualité serait la disponibilité pour se former et faire), il n'a pas été possible de mobiliser sur une activité territoriale en général. Finalement, cela semble normal - on ne se mobilise pas pour que le syndicat fonctionne, on se mobilise dans un syndicat sur des sujets.

Le Codespar est un conseil de développement exemplaire, en particulier par son organisation : quatre collèges de même importance, un collège d'élus, un collège patronal, un collège de salariés, un collège d'associations. Le collège de salariés est constitué de trente membres mandatés par les syndicats en fonction de leur représentativité aux élections. La CGT a huit membres à l'Assemblée Générale, trois au Conseil d'Administration et un au bureau.

Plus petits, moins démocratiquement constitués, les autres conseils de développement du département imposent aux mandatés une trop grande solitude. Ils doivent trouver une aide collective au sein du collectif ad hoc de l'Union Départementale.

Les maisons de l'emploi sont le sujet tout désigné pour mobiliser les syndicats sur une activité territoriale. Il ne s'agit pas, pour la CGT, de sous-traiter la question aux syndicats des professionnels de l'emploi, mais de s'approprier cette question globalement, avec le point de vue des professionnels, mais aussi des salariés des autres secteurs, usagers potentiels des services de l'emploi. Les mandatés aux conseils de développement ont besoin de ce travail collectif.

- contribuer à l'activité régionale de la CGT,

Dans l'été, le CESR s'est prononcé sur le réseau régional haut-débit Megalis et les nouveaux statuts du syndicat mixte. La CGT est la seule organisation à s'être exprimé sur cet avis. Mais les organisations CGT (territoriales et professionnelles) de Bretagne se sont si mal coordonnées pour préparer cette intervention que celle-ci donne à penser que la CGT approuve la création de réseaux régionaux. Et ce n'est absolument pas le cas.

La Fédération des Activités Postales et de Télécommunications (FAPT-CGT) milite pour une réappropriation publique du secteur qui ne coûte pas d'impôt. Or, depuis que l'ARCEP [1] (anciennement ART [2]) effectue la régulation du secteur au seul profit de la concurrence entre les opérateurs, il n'a jamais été dépensé autant d'impôt dans les réseaux : 17 M€ affectés à Megalis, des projets de réseaux de collectes dans les départements, les métropoles, etc. Alors que la régulation publique répartissait les investissements sur l'usage avant la privatisation de 1997.

Le secteur des Télécommunications constitue, pour notre syndicat, un champ d'activité qui rend nécessaire la mise en place d'un organe de coordination régionale présidé par le Comité régional et formé des syndicats du secteur (les cinq syndicats départementaux avec leur Union régionale), des Unions départementales (les quatre départements) et des associations départementales INDECOSA (les quatre départements).

L'Union Départementale doit mandater quelqu'un qui soit au fait des questions de Télécommunications, mais aussi interpellé par les salariés d'autres secteurs, usagers des opérateurs.

- améliorer la position de la CGT auprès des autres acteurs du département.

Conseil Général, Chambre du Commerce et de l'Industrie, Chambre, des métiers, Chambre de l'Agriculture doivent enfin bénéficier de relations riches avec une CGT qui se mobilise pour faire aboutir ses propositions. Les militants en charge de ces relations doivent trouver dans le collectif "Territoires" les armes pour faire de la CGT un acteur incontournable.

### Propositions

Les membres du collectif sont mandatés par leur syndicat, mais ils ne le représentent pas. Ce sont des membres d'un organe collectivement responsable devant la Commission Exécutive de L'Union Départementale élue par les syndicats du département réunis en Congrès.

Pour mettre en ordre de marche le Collectif "Territoires", il est proposé à la Commission Exécutive de l'Union Départementale de :

- ▶ faire un appel au syndicats d'envoyer un membre de leur Commission Exécutive disponible pour assumer un travail collectif sur les maisons de l'emploi et convoquer la première session de travail d'ici la fin octobre,
- ▶ mandater un de ces militants pour participer à l'organe régional chargé du secteur des télécommunications qui doit se réunir d'ici la fin de l'année.

## Plan TICE du Ministère de l'Education Nationale

[Condate] > Démarche > Ecouter [2 octobre 2006]

*"Qu'est-ce qu'un E.N.T. [1] ? C'est une sorte de "bureau virtuel" à entrées multiples, qui doit servir aux parents, aux enseignants, aux collectivités et à l'élève. Il met en rapport, en un lieu virtuel unique, tous les acteurs de l'éducation de l'enfant."*

Bureau virtuel ? Parents, enseignants, collectivités et élèves partagent-ils le même bureau ? Non, le développement dont parle le Ministre est un "guichet virtuel" de l'Education Nationale mis à la disposition de tous ses acteurs pour communiquer intelligemment.

Bien sûr, l'objet peut donner l'illusion du bureau grâce à l'identification et à la gestion des rôles de chaque individu, grâce aux services de stockages qui en font un véritable environnement individuel. Mais cet environnement est spécifique à l'Education Nationale et les individus devront se rendre sur d'autres guichets virtuels pour travailler avec d'autres institutions.

Qu'est-ce qu'un E.N.I. [2] ? C'est un "bureau virtuel" qui permet à chaque individu d'organiser ses informations et sa communication et d'assumer ses relations avec les institutions et les entreprises dont il est partie prenante.

Bien sûr, aucune institution, aucune entreprise n'a besoin d'offrir un bureau virtuel à ces collaborateurs ou à ces clients. Un guichet virtuel est suffisant. Mais les collectivités territoriales qui doivent accompagner les projets des rectorats et des établissements, que ce soit dans le primaire ou le secondaire et qui doivent aussi couvrir leur propre besoin se poseront forcément la question : comment mutualiser les fonctions individuelles pour :

- ▶ limiter la multiplication des guichets pour l'utilisateur [3],
- ▶ bénéficier de la transversalité d'un certain nombre de fonctions [4].

D'autre part, les opérateurs internet proposent tous un environnement identifié à leurs abonnés, espèce de bureau virtuel qui intègre au minimum un webmail, mais surtout, qui constitue un centre de coût couvert à grande difficulté par la publicité [5].

Collectivités territoriales et opérateurs pourraient construire une collaboration pour développer les usages sur une démarche gagnant-gagnant :

- ▶ les collectivités territoriales sous-traitent les fonctions individuelles aux opérateurs,
- ▶ les opérateurs ouvrent leurs bureaux virtuels aux guichets virtuels des institutions et des

entreprises, en transformant un centre de coût en centre de profit. Les Chambres Consulaires pourraient contribuer à cette démarche.

Il s'agit maintenant de solliciter les coopérations.

[1] E.N.T. = Environnement Numérique de Travail

[2] E.N.I. = Environnement Numérique Individuel

[3] La multiplication des plates-formes constitue un des principaux freins à l'usage

[4] Le calendrier par exemple est une fonction transversale en ce sens que tous les événements, qu'ils soient des rendez-vous du lycée de sa fille ou de l'ANPE doivent être tous enregistrés dans un seul agenda.

[5] Cette publicité présente d'ailleurs l'énorme inconvénient de contrarier l'appropriation de cet environnement par l'utilisateur.

## Partout et pour tous

[Condate] > Démarche > Ecouter [14 octobre 2006]

La promesse était belle : avec la réglementation libérale du secteur des télécoms et la concurrence, nous devons avoir la diversité des offres, la richesse de l'innovation au prix le plus bas. Nous tous ? Non. Seulement ceux qui habitent dans les zones les plus denses. L'opérateur historique se sent obligé d'aller plus loin, mais il en coûtera plus cher à ses abonnés, sans compter que ceux-ci devront supporter le poids financier des vieux centraux téléphoniques du téléphone classique (non IP) [1].

Dans son numéro 153 d'octobre 2006 de son journal "L'Info Métropole", Rennes Métropole fait connaître son "projet ambitieux et de longue haleine" de "haut débit pour tous". Pour un budget total de 8M€ dont 1,2M€ en 2007, la collectivité mettra à disposition de tous les foyers et de toutes les entreprises situés sur son territoire un accès haut débit à internet.

► Pour le grand public, le haut débit a comme principal intérêt d'améliorer la qualité de service d'accès à l'internet et de disposer, à côté de cet accès, du téléphone illimité et de la télévision à un prix de 30€ environ : le triple play est aujourd'hui considéré comme le service universel en matière de télécommunications, même si les politiques ont du mal à légaliser cette réalité [2].

► Pour les entreprises, l'accès haut débit est l'un des critères d'implantation dans une zone déterminée. Aussi, l'impossibilité d'en disposer constitue-t-il un frein majeur au développement économique de certaines communes.

► Pour les collectivités locales, le haut débit incite au développement des services en ligne pour l'information, les démarches administratives des administrés et la participation des citoyens.

Malgré des initiatives diverses en matière de technologies alternatives, c'est l'adsl qui s'est imposé pour des débits de 1 à 20 Mb/s et qui permet d'utiliser le réseau de distribution cuivre jusque chez l'abonné. L'action de Rennes Métropole porte sur la collecte entre le central téléphonique et les réseaux interrégionaux.

La fracture numérique a trois origines :

- l'insuffisance de revenu de l'abonné potentiel,
- le défaut de pratique de l'outil informatique,
- l'indisponibilité du service sur le territoire.

Rennes Métropole engage 8M€ d'impôts pour supprimer cette dernière.

La réglementation du secteur étant ce qu'elle est, Rennes Métropole se voit contraint d'étendre le marché des opérateurs sur des pans entiers du territoire qu'ils ont abandonné collectivement.

Qui aurait pensé, il y a peu, que le triple play (accès internet, téléphone illimité et télévision) soit considéré comme le service universel ? Il y a fort à parier que celui-ci ne suffise pas et nécessite vite le très haut débit, beaucoup plus élevé que 20 Mbs, rendant obsolète le bon vieux réseau de distribution cuivre.

France Telecom et Free travaillent, pour leurs clients les plus actifs, dès aujourd'hui à remplacer ce réseau cuivre par de la fibre optique - seule technologie rendant l'élévation du niveau de débit indépendante de la distance du central. Mais la couverture sera encore moins universelle que pour l'adsl aujourd'hui.

Il faut savoir que le cablage national exige un effort financier de l'ordre de 40G€ (40 Milliards d'€). Rennes Métropole compte environ 300000 ménages sur les 23,8 M ménages français. En proportion, cela donne un coût de 500M€ pour amener le très haut débit à tout le monde. Cela va être dure de faire accepter cela aux contribuables.

La fracture numérique territoriale ne vient pas de nulle part. Elle est directement la conséquence d'une réglementation administrée par l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (**ARCEP** autrefois **ART**) au bénéfice des opérateurs et des règles du jeu concurrentielles contre l'intérêt des clients [3].

L'action de Rennes Métropole est nécessaire - on peut l'admettre - pour assurer un bon aménagement du territoire, mais ne peut constituer un modèle pour demain. Il est urgent de traiter la question de l'accès aux services au sein du Codespar pour Rennes Métropole, mais aussi au sein du Conseil Economique et Social à créer dans les statuts du syndicat mixte Megalis pour la Bretagne.

L'accès universel (sur tout le territoire) aux services ne peut raisonnablement se construire sur le modèle actuel ; la réglementation du secteur doit être revue au bénéfice de l'intérêt général. Il est temps de se mettre au travail pour imaginer le meilleur modèle économique permettant de dégager les 40G€ nécessaires.

[1] Chaque abonné au téléphone classique dispose d'une ligne pour accéder au central téléphonique et d'un équipement terminal dans le central téléphonique. Dans le dégroupage, les opérateurs alternatifs n'ont pas besoin de cet équipement. Mais l'opérateur historique doit maintenir ces équipements pour garder en état de fonctionner le réseau téléphonique commuté (RTC). Pour rémunérer ce travail, il l'impose à ces clients.

[2] L'accès haut débit n'est toujours pas reconnu comme un service universel par la loi et l'Europe.

[3] ex. la disparition du 12 au bénéfice des 118xxx entraînant une baisse de trafic de près de la moitié de celle qu'avait le 12 et une concentration probable vers un duopole privé.

## Les enjeux de la filiaire automobile rennaise

[Condate] > Démarche > Ecouter [28 novembre 2006]

---

Wanadoo Premium - SPIP / PHP / MySQL